Envoyé en préfecture le 05/03/2019
Reçu en préfecture le 05/03/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190222-DEL022019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 22 février 2019

N° 02/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
15/02/2019

Date d'affichage
15/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 22 février à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15/02/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel ; M. KOUAOVI Éric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. LECHEVALIER Gille ; Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia ; M. PEIFFER Philippe ; Mme SOLINAS Brigitte ; Mme VILAIN Isabelle ; Mme CHARTIER Florence

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

- Mme MAROT Catherine donne pouvoir à ; M. LECHEVALIER Gille
- Mme RULENCE Dorothée donne pouvoir à Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia
- M. FERRY Dominique donne pouvoir à M. RIGOLET Michel

Etai(ent) excusé(s) : Néant
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie, M. MARTINEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** Mme CHARTIER Florence

OBJET

VENTES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite à la délibération n°36/2018 et suite aux prix du marché de l'immobilier actuel, M. le maire demande de revoir le prix de vente des 2 bâtiments communaux, à savoir pour la salle Saint Clément 120 000 € et pour la maison du 20 rue des Lombards 130 000 €. M. le Maire informe également qu'une proposition a été faite pour un achat de l'ancien local WC se trouvant à la sente de l'école, placée sur la parcelle AC 207, pour un montant de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de donner pouvoir à M. le Maire d'une marge de manœuvre de négociation pour :
- La salle Saint Clément : entre 115000 € et 125 000 € net vendeur
- La maison communale 20 rue des lombards : entre 120 000 € et 130 000 € net vendeur
- **ACCEPTE** la vente du local « ancien WC » pour un montant de 2000 € net vendeur
- **AUTORISE** M. le Maire ou le 1er adjoint à signer tous documents nécessaires pour la vente de ces biens,
- **DIT** que tous les frais afférents à ces ventes seront à la charge des acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré le 22/02/2019, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)